

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION

Monsieur Jean-Paul GUILLOT
Président
Sous-Commission emploi
Conseil national des professions du spectacle
64, rue Marcel Miquel
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

Paris, le **18 MARS 2015**

Nos réf. : INST/197/CGR

Monsieur le Président,

Le Premier ministre a annoncé, les 7 janvier et 11 février derniers, les décisions du Gouvernement quant à l'évolution des dispositions relatives à l'assurance chômage des intermittents du spectacle.

Ces annonces font suite aux travaux conduits par la mission de concertation composée de Madame Hortense Archambault et de Messieurs Jean-Denis Combrexelle et Jean-Patrick Gille, auxquels nous vous remercions d'avoir participé.

Ces décisions confient aux partenaires sociaux du secteur du spectacle un travail important de structuration de leur secteur, notamment en matière de recours au contrat à durée déterminée dit d'usage et d'actualisation des listes des métiers éligibles aux dispositions de l'annexe 8 de la convention d'assurance chômage. Ils auront également à négocier, une fois que les dispositions législatives prévues seront entrées en vigueur et dans le cadre des orientations fixées au niveau interprofessionnel, les dispositions relatives aux aménagements spécifiques de l'indemnisation du chômage applicables aux intermittents du spectacle.

Parallèlement à ces discussions qui relèvent de la responsabilité des partenaires sociaux, le Gouvernement a souhaité traiter le sujet de l'intermittence dans sa globalité en abordant avec toutes les parties concernées la question de la qualité de l'emploi dans le secteur du spectacle. Une conférence des métiers du spectacle sera organisée à l'automne prochain dans cette optique. À ce titre, nous souhaitons vous confier trois missions.

.../...

1- La constitution d'éléments de diagnostic sur la situation de l'emploi

Conformément aux préconisations de la mission de concertation, cette conférence des métiers du spectacle aura pour objet de porter une réflexion à moyen terme sur les emplois et entreprises culturels en lien avec la politique culturelle de l'État et des collectivités territoriales.

Nous souhaitons que la sous-commission du CNPS, que vous présidez, contribue à la préparation des éléments de diagnostic sur la situation de l'emploi et les perspectives de développement dans les différentes composantes du secteur du spectacle (spectacle vivant, audiovisuel et cinéma) qui pourront être présentés lors de la conférence. Vous vous attacherez, en particulier, à la question de la dynamique de la création d'entreprise dans ces secteurs et à son impact sur les conditions d'emploi.

2- La préparation de la conférence en associant toutes les parties prenantes

Nous souhaitons également vous confier, au titre de vos compétences en la matière, une mission de préparation de la conférence des métiers du spectacle.

Cette conférence s'inscrit dans la volonté du Gouvernement de responsabiliser les acteurs du secteur et nous voulons qu'ils soient associés à sa préparation. À ce titre, nous souhaitons que vous puissiez recueillir les propositions de l'ensemble des parties prenantes qui ont participé à la mission de concertation. Nous leur adresserons un courrier afin de leur demander de vous faire parvenir leurs propositions sur les thèmes à aborder comme sur les mesures à prendre pour assurer des emplois de qualité et des structures saines dans le secteur.

Nous souhaitons que, sur la base de ces échanges, vous nous remettiez des propositions quant à l'organisation des travaux de la conférence et à la définition des thématiques de discussion et de méthode. Sur ce plan, et à titre indicatif, nous relevons que de nombreuses thématiques ont déjà été esquissées dans le rapport de la mission de concertation :

- la question des itinéraires professionnels des intermittents et de sécurisation des parcours professionnels : la formation, l'entrée dans les métiers des spectacles, les carrières, les changements d'orientation, le niveau de revenus, l'égalité femmes/hommes ;
- le diagnostic et l'approche sectoriels de ces questions tant pour le spectacle vivant, que pour le cinéma ou l'audiovisuel ;
- la structuration des entreprises, les conditions d'emploi, l'influence des politiques publiques menées par l'État mais aussi par les collectivités territoriales ;
- les questions relatives à la régulation du secteur, que ce soit la licence, le numéro d'objet, la labellisation ou la certification ou des formes de reconnaissance de la responsabilité sociale d'entreprise ;

3- Les propositions des acteurs sur le fonds de développement de l'emploi culturel

Un fonds de développement de l'emploi culturel sera créé avec pour objectif d'encourager le développement de l'emploi permanent et d'inverser la tendance au fractionnement des activités et des contrats des intermittents. Comme l'a dit le Premier ministre le 7 janvier dernier, « les sommes que nous mobilisons aujourd'hui pour la prise en charge du différé, nous les affecterons à l'issue de la convention d'assurance chômage à la mise en place de ce fonds ».

.../...

La conférence pour l'emploi sera un point d'étape important dans la définition des objectifs et des modalités d'intervention de ce fonds. À ce titre, nous aurons à faire le bilan des dispositifs existants, notamment de l'adaptation ou non de certains outils des politiques de l'emploi aux secteurs du spectacle mais aussi du fonds de professionnalisation.

Dans la conduite de votre mission, vous disposerez de l'appui des services du ministère de la Culture et de la Communication (direction générale de la création artistique, direction générale des médias et des industries culturelles, Centre national du cinéma et de l'image animée) et de ceux du ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social (délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, direction générale du travail).

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.


François REBSAMÉN


Fleur PELLERIN